

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

<b>Identificateur du produit/Nom commercial:</b>	SANITOL RTU ASSAINISSANT SANS RINÇAGE, Sans colorant, sans parfum
<b>Autres moyens d'identification</b>	SANR
<b>Usage du produit/Description:</b>	ASSAINISSANT SANS RINÇAGE PRÊT À UTILISER
<b>Restrictions d'utilisations</b>	Pour usage industriel, institutionnel et établissements alimentaires seulement.
<b>Identificateur du fournisseur initial :</b>	Chemotec (PM) Inc. 8820 Place Ray Lawson Anjou, Québec, Canada H1J 1Z2 Téléphone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:</b>	(613) 996-6666 (CANUTEC)

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):**

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères du GHS.

**2b Éléments d'étiquetage**

Aucun selon le GHS

**Conseils de prudence :**

Aucun selon le GHS

**Mention d'avertissement**

Aucune selon le GHS

**Mention de danger**

Aucune selon le GHS

### SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Chlorure d'ammonium du N-alkyl diméthylbenzyle	68391-01-5	0.01	Toxicité aiguë orale Catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 2 Corrosion cutanée/Irritation cutanée Catégorie 1 Lésion oculaire grave/Irritation oculaire Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles, exposition Catégorie 2
Chlorure d'ammonium N-alkyldiméthyléthylbenzyle	68956-79-6	0.01	Toxicité aiguë orale Catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 2 Corrosion cutanée/Irritation cutanée Catégorie 1 Lésion oculaire grave/Irritation oculaire Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles, exposition Catégorie 2

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

### SECTION 4 - PREMIERS SOINS

#### 4.a Description des premiers soins :

**Contact oculaire:**

YEUX: Rincer abondamment avec de l'eau après le contact. Obtenir un avis médical si l'irritation persiste.

**Contact cutané:**

PEAU: Rincer à l'eau. Obtenir un avis médical si de l'irritation se manifeste.

**Inhalation:**

Aucun effet prévu

**Ingestion:**

Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de malaise obtenir un avis médical.

#### 4.b Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

**Yeux:** Peut causer une légère irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.

**Peau:** Peut causer une légère irritation.

**Inhalation:** Aucun effet prévu.

**Ingestion:** Peut causer une légère irritation, mal de tête, douleur abdominale, de la diarrhée, des nausées et des vomissements.

#### 4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Aucune mesure particulière

## SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5a Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés :

Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés :

Néant

### 5b Dangers spécifiques du produit :

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres gaz de combustion irritants.

### 5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Protection personnelle:

Éviter le contact avec les yeux. Risque de glisser en cas d'écoulement du produit. Il est recommandé de porter des gants en cas de contact prolongé.

### 6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le plancher sera très glissant.

### 6c Précautions environnementales:

Produit biodégradable. Ne pas laisser de grandes quantités de produit s'écouler à l'égout.

## SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### 7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux. Lorsque utilisé conformément aux indications, pas besoin de mesures particulières.

### 7b Exigences en matière d'entreposage y compris les incompatibilités:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Éviter le gel.

Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Aucune incompatibilité avec la plupart des produits trouvés sur la majorité des lieux de travail.

## SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8a Paramètres de contrôle :

	VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP) au Québec	VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (VECD) / PLAFOND au Québec	Notations

	Aucune norme établie	Aucune norme établie	
--	----------------------	----------------------	--

**8b Mesures d'ingénierie:**

Non requis.

**8c Mesures de protection individuelle**

Protection des voies respiratoires:

Non requis pour des applications normales.

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Des bottes imperméables en cas de grosse fuite. Des gants sont conseillés en cas de contact prolongé.

Protection des yeux / du visage:

Non requis pour des applications normales. En cas de possibilité de contact, il est conseillé de porter des lunettes de sécurité.

**Commentaires sur l'hygiène générale:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter tout contact avec les yeux. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

<b>SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>
--

<b>État physique, couleur et odeur:</b>	Liquide incolore, sans parfum.
<b>Seuil de l'odeur:</b>	P/D
<b>pH :</b>	6-8
<b>Point de fusion/congélation:</b>	Approximativement 0°C
<b>Point d'ébullition:</b>	Approximativement 100 °C
<b>Point d'éclair</b>	Aucun jusqu'à ébullition
<b>Taux d'évaporation (n-BuAc=1) :</b>	0.4 (eau)
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume) :</b>	P/D
<b>Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume) :</b>	P/D
<b>Données sur l'explosivité -</b>	
<b>Sensibilité aux chocs:</b>	Non sensible.
<b>Données sur l'explosivité - Sensibilité aux décharges électrostatiques:</b>	Non sensible.
<b>Tension de vapeur :</b>	20 mm Hg (eau)
<b>Densité de vapeur :</b>	0.6 (eau)
<b>Densité relative :</b>	1.0
<b>Solubilité :</b>	Miscible dans l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	P/D
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	P/D
<b>Température de décomposition :</b>	P/D
<b>Viscosité:</b>	<10 cps @ 25 °C

<b>SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ</b>
--

**10a Réactivité :**

Pas connue lorsque utilisé selon les recommandations

**10b Stabilité chimique:**

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

**10c Risque de réactions dangereuses :**

Voir section 10a Réactivité

**10d Conditions à éviter:**

Pas de décomposition lorsque utilisé selon les recommandations.

**10e Matériaux incompatibles:**

Aucune lorsque utilisé selon les recommandations

**10f Produits de décomposition dangereux :**

Pas de décomposition lorsque utilisé selon les recommandations.

**SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'absorption probables:** Yeux et ingestion.

**Yeux:** Peut causer une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.

**Peau:** Peut causer une irritation

**Inhalation:** Aucun effet prévu.

**Ingestion:** Peut causer une légère irritation, mal de tête, douleur abdominale, de la diarrhée, des nausées et des vomissements.

**Cancérogénicité :** Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant soupçonné d'être cancérogène.

**Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :**

P/D

**Sensibilisation de la peau :**

P/D

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

P/D

**Matières synergiques :**

P/D

**Autres dangers importants:**

P/D

**Données toxicologiques:** Estimation de la toxicité aiguë: la DL<sub>50</sub> est supérieure à 10,000 mg/kg, (oral, rat); nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

Ingrédients	DL <sub>50</sub> (voie, espèce)	CL <sub>50</sub> # heures (espèce)
Chlorure d'ammonium du N-alkyl diméthylbenzyle et	304.5 mg/kg (oral, rat) 930 mg/kg (dermal, rat)	P/D
Chlorure d'ammonium N-alkyldiméthyléthylbenzyle		

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

**SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**12a Écotoxicité :**

Non disponible

**12b Persistance et biodégradation :**

Le Produit biodégradable à 60% en CO<sub>2</sub> en 13 jours.

**12c Potentiel de bioaccumulation :**

Non disponible.

**12d Mobilité dans le sol :**

Non disponible

**12e Autres effets nocifs**

Aucune information pertinente trouvée

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants sont recyclables ou réutilisables.

## SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

### Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :

Non réglementé.

Numéro UN: S/O  
Appellation réglementaire: S/O  
Classe de danger : S/O  
Groupe d'emballage : S/O  
Dangers environnementaux :: S/O  
Transport en vrac: S/O  
Précautions spéciales : S/O

## SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Au Canada

#### Renseignements SIMDUT:

Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données signalétiques (FDS) contient tous les renseignements requis par le RPD.

**Classification SIMDUT:** Voir section 2a

**Information CEPA:** Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIS

## SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Date de révision :** 2017-11-22

#### Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail du Québec
3. International Agency for Research on Cancer Monographs
4. The European Chemicals Agency (ECHA) website.

#### Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Hazardous Material Information System
HSDB	Hazardous Substance Data Bank
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances
NFPA	National Fire Protection Association Health
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Permissible Exposure Limit

S/O  
SIMDUT  
TLV

Sans Objet  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
Threshold Limit Value

Fin de la Fiche de données de sécurité